

Appel à manifestation d'intérêts Toulon Provence Méditerranée

Redynamisation économique des centres villes

**Soutien et mise en œuvre d'opérations de
maintien et de développement du commerce, de
l'artisanat et d'autres activités économiques
dans les centres villes de l'agglomération**



La Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée se mobilise pour faire profiter les habitants des zones urbaines sensibles au développement économique du territoire.

Deux priorités émergent :

- **1 : Encourager l'entrepreneuriat et développer l'activité économique au bénéfice des populations des quartiers en difficulté**
- **2 : Favoriser la revitalisation économique en développant l'attractivité des quartiers**

Dans ce cadre et au titre de la priorité 1 la Communauté d'Agglomération met en place une aide à la création et/ou réfection de devantures commerciales dans les centres villes classés parmi les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Au travers de sa compétence en matière de développement économique et plus particulièrement en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°05/11/19/157 déclarant d'intérêt communautaire le soutien et la mise en œuvre d'opérations en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres villes, le suivi et la coordination des dossiers Fisac (...); notre Etablissement souhaite conduire une approche intégrée sur l'ensemble des centres villes classés ZUS/ZFU/CUCS et intervenir au travers du Programme Opérationnel FEDER - Axe 4.1 en faveur de l'attractivité de ces territoires en incitant financièrement l'entrepreneuriat de ces quartiers sensibles à investir dans leur outil de travail (devantures commerciales, sécurisation et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

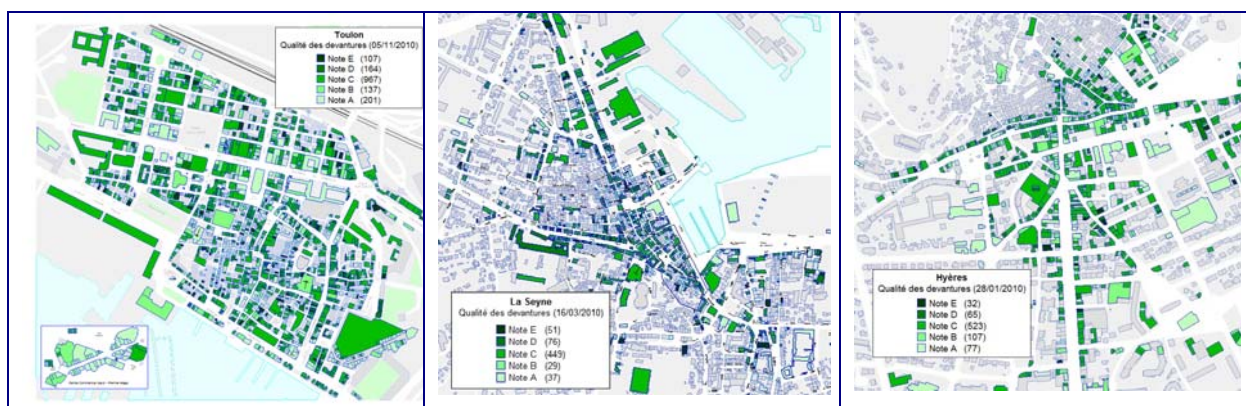
Il s'agit à l'échelle intercommunale de favoriser le développement économique et la redynamisation commerciale de ces quartiers afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'encourager la création ou la reprise d'activités de proximité et de restaurer l'attractivité de ces centres anciens, élément indispensable à l'équilibre des polarités commerciales en présence sur notre territoire.

- **Contexte et diagnostic :**

Périmètres concernés : Toulon Centre Ancien, La Seyne-sur-Mer Centre Ancien, Hyères Cœur de ville.

Parmi les points faibles recensés dans le diagnostic général du tissu économique de proximité conduit depuis 2006 sur les centres villes de l'agglomération, certains concernent directement la vétusté des devantures commerciales avec un impact négatif sur l'activité et plus globalement sur l'attractivité commerciale du quartier.

Sur nos trois périmètres, les cartographies et synthèses ci-après illustrent ce point :



Aussi, l'application d'une grille d'appréciation utilisée pour toutes les communes de l'agglomération situe l'ensemble des établissements toulonnais à 10,22/20, seynois à 9,20/20 et hyérois à 10,87/20.

Cette appréciation fondée sur deux critères - l'architecture et la performance commerciale - place nos trois principaux centres anciens (ZUS/CUCS) à un niveau à peine équivalent voire en deçà de la moyenne départementale (10,73/20) pour des villes de même catégorie.

Or, la devanture commerciale constitue l'image de marque de la boutique si l'on se place du côté de l'exploitant et l'effet, vu le nombre de cellules concernées par une note « médiocre », est tout aussi néfaste voire supérieur du point de vue des habitants, de la clientèle comme de l'image du quartier en général.

Notre dispositif « Espaces Urbains Sensibles » est strictement conditionné aux périmètres ZUS/CUCS de ces quartiers et au programme FISAC mis en œuvre au niveau de chacune de ces communes.

En effet, notre intervention se fera en articulation avec les politiques municipales conduites sur les trois périmètres suivants : Toulon - Centre Ancien (ZUS), La Seyne sur Mer - Centre Ancien (CUCS), Hyères - Cœur de ville (CUCS).

Dans ce cadre une série d'appels à projets est organisé sur chaque commune en fonction de l'état d'avancement de sa programmation soutenue par l'Etat au travers du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

- **Bénéficiaires du dispositif :**

Le présent appel à manifestation d'intérêts est destiné aux professionnels (artisans et commerçants) situés dans le périmètre ZUS/CUCS du centre ville concerné.

- **Conditions de recevabilité :**

Les projets susceptibles de bénéficier du soutien du FEDER dans le cadre de cet appel à projets devront respecter les critères suivants :

- Objectifs des opérations : redynamisation économique des centres anciens, développement des pôles commerciaux/artisanaux, favoriser la création d'emplois, accroître l'attractivité des centres classés en ZUS/CUCS.

- Dépenses éligibles : Elles sont identiques à celles du FISAC (travaux de création, rénovation, réhabilitation de devantures/façades, dépenses liées à la sécurisation du commerce, dépenses liées à l'accessibilité des PMR, dépenses d'études si liées à la réalisation de l'opération...)

- Environnement : l'opération doit contribuer au respect de l'environnement (meilleure isolation, amélioration de la performance énergétique, utilisation de matériaux labellisés ...)

- Autres critères transversaux : les opérations intégrant des mesures favorisant l'égalité hommes/femmes, l'emploi au bénéfice des habitants de quartiers prioritaires, l'utilisation de TIC, l'innovation seront prioritaires.

- Respect de la règle de minimis (aides publiques plafonnées à 200 000 € pour une même entreprise sur une période de 3 exercices fiscaux consécutifs)

- Commencement et fin de l'opération : l'opération ne doit pas être achevée avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré complet par le Pôle Subvention Globale.

- Respect du montant plancher minimum de 15.000€ de subvention FEDER.

- L'opération doit être pérenne, c'est dire que dans les cinq années suivant son achèvement elle ne doit pas subir de modifications affectant sa nature, les conditions de sa mise en œuvre ou procurer un avantage indu ; ni changer la nature de la propriété. (Article 57 du Règlement 1083-2006)

- Modalités de réponse :

A ce jour, un premier appel à projets est lancé sur le Centre Ancien de Toulon, le dossier de candidature et les modalités de réponse sont à retirer auprès du service développement commercial de la Mairie de Toulon – (tél : 04 94 36 83 19 / mail : ACHTOUNDER@mairie-toulon.fr)

DATE DE MISE EN LIGNE : lundi 26 septembre 2011

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Lundi 10 octobre 2011